Bulletin officiel des armées				
COMMANDEMENT DE LA FORMATION DE L'ARMÉE DE TERRE : division formation, bureau continuum de la formation, section formation initiale sous-officiers. CIRCULAIRE N° 9846/DEF/CoFAT/DF/BCF/FISO relative aux préparations militaires terre à option montagne ou commando de l'armée de terre.				
NOR D E F T 0 6 5 2 5 0 4 C				
Références :				
Instruction n° 800/DEF/EMAT/PRH du 1er juillet 2005 (BOC, 2005, p. 4436.; BOEM 104*) modifiée. Instruction n° 812/DEF/EMAT/PRH/EG/SO/MDR du 6 mai 2004 (BOC, 2004, p. 2796.; BOEM 312, 620-4*) modifiée.				
Pièce(s) Jointe(s):				
Six annexes et deux appendices.				
Classement dans l'édition méthodique : BOEM 104.2.				
Référence de publication : BOC N°13 du 18 juin 2007, texte 17.				
SOMMAIRE				
Préambule				
1. LE CADRE GÉNÉRAL.				
1.1. Objectifs.				
1.2. Généralités.				
2. CONDITIONS D'ADMISSION.				
3. OBJECTIF ET CONTENU.				

7. ATTRIBUTION DU BREVET DE LA PRÉPARATION MILITAIRE TERRE A OPTION.

3.1. Objectif.

3.2. Contenu.

6. NOTATION.

4. ORGANISATION ET DURÉE.

8. COMPTE RENDU DE FIN DE STAGE.

5. RÈGLE D'ÉVALUATION.

Bulletin officiel des armées
ANNEXE(S)

ANNEXE II. VOLUMES HORAIRES PAR DOMAINE.

ANNEXE III. PROGRAMME COMMUN AUX DEUX OPTIONS DE LA PRÉPARATION MILITAIRE TERRE.

ANNEXE IV. FICHE D'ÉVALUATION.

ANNEXE V. BREVET DE LA PRÉPARATION MILITAIRE TERRE OPTION MONTAGNE.

ANNEXE VI. BREVET DE LA PRÉPARATION MILITAIRE TERRE OPTION COMMANDO.

Préambule

Cette circulaire a pour objet de définir le cadre d'exécution des préparations militaires terre (PM terre) à option. Elle ne concerne pas la préparation militaire parachutiste qui fait l'objet de textes distincts. Elle fixe les modalités pratiques d'organisation, les programmes pour les options montagne et commando ainsi que les modalités d'évaluation et les conditions de délivrance du brevet.

1. LE CADRE GÉNÉRAL.

1.1. Objectifs.

Les PM terre à option ont pour but de donner aux jeunes gens et jeunes filles qui le souhaitent l'occasion de vivre une première expérience militaire instructive et enrichissante dans des domaines d'activité montagne et/ou commando.

Après la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), elles contribuent à préserver le lien entre la Nation et son armée et participent pleinement à l'effort de promotion et de recrutement des forces d'active et de réserve de l'armée de terre.

1.2. Généralités.

La PM terre à option ne peut prétendre dispenser une instruction mais simplement une initiation à la vie militaire. Le programme constitue donc plus une base de référence qu'un cadre strict. Les unités désignées pour accueillir les volontaires doivent faire preuve d'une grande souplesse et d'une ouverture d'esprit particulière pour répondre, dans la limite de leurs moyens, aux attentes des jeunes.

Ainsi, tout en veillant à maintenir la rigueur et l'exemplarité dans la tenue et le comportement, la pédagogie se fonde sur la volonté d'intéresser les jeunes et de leur donner l'envie d'en découvrir davantage sur l'armée de terre.

L'encadrement de ces préparations est choisi pour sa qualité et sa motivation et peut être d'active ou de réserve.

Bien que la PM terre à option ne soit qu'une initiation, toutes les mesures de sécurité réglementaires doivent être rigoureusement respectées. Dans le domaine du tir, l'exécution intégrale du programme exigé pour l'obtention du certificat d'aptitude au tir FAMAS (CATi 1) est impérative. Dans les autres domaines l'application des mesures de sécurité, définies par les textes en vigueur, doit être stricte.

L'application du programme de la PM terre à option est placée sous la responsabilité des chefs de corps des régiments supports ou organismes désignés par les régions terre (RT).

Bulletin officiel des armées	
------------------------------	--

2. CONDITIONS D'ADMISSION.

Les conditions générales d'inscription et de sélection des stagiaires, ainsi que le cas des jeunes français résidant à l'étranger sont définies par les instructions citées en référence. Elles sont complétées par une directive annuelle à paraître sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (DPMAT), sous-direction recrutement.

Le candidat à une PM terre à option doit être :

- de nationalité française ;
- en règle avec les obligations du service national;
- âgé de 17 ans (avec autorisation du tuteur légal) et de moins de 30 ans ;
- apte médicalement (cf. instruction de 2e référence).

3. OBJECTIF ET CONTENU.

3.1. Objectif.

La PM terre à option, au cours d'un stage de quinze jours d'instruction, a pour objectif d'initier des jeunes gens et jeunes filles issus de la société civile au milieu particulier dans lequel agissent les unités concernées. L'enseignement dispensé permet au candidat de découvrir l'environnement militaire et d'être mis concrètement en situation.

3.2. Contenu.

Le programme de l'information doit traiter les domaines suivants :

- le volontariat ;
- l'engagement;
- les réserves.

Le programme est scindé en deux parties. Un module est consacré aux techniques militaires de base nécessaires pour tenir un emploi militaire à caractère général, l'autre module est dédié à la spécificité montagne ou commando.

Une formation aux premiers secours est intégrée dans le programme des différentes préparations militaires. Cette formation concerne l'ensemble des participants, y compris ceux déjà titulaires d'une attestation de formation aux premiers secours (AFPS).

Le volume total est de 120 heures. Le contenu détaillé de la formation figure en appendices III.A et III.B.

4. ORGANISATION ET DURÉE.

La PM terre à option peut être organisée en une ou deux périodes sur une durée totale de quinze jours d'instruction. La totalité du programme doit être dispensée au maximum sur une année.

La PM terre à option est dispensée dans les régiments ou organismes désignés par les RT.

5. RÈGLE D'ÉVALUATION.

Bulletin officiel des armées	
------------------------------	--

Les candidats sont évalués par l'encadrement, à l'issue de la préparation militaire conformément à la fiche d'évaluation décrite en annexe IV.

Les résultats de cette évaluation sont saisis, par l'organisme ayant organisé la PM terre à option, dans la base du système d'information du recrutement (SIRec) en vue d'un recrutement dans l'active ou dans la réserve ou d'une candidature ultérieure à une autre préparation militaire.

6. NOTATION.

Les candidats sont notés de 0 à 20, selon leurs qualités foncières et comportementales. Cette note, purement indicative, est reportée au point 2 de la fiche d'évaluation du candidat (cf. annexe IV).

Par ailleurs, les résultats obtenus au cours de la formation aux premiers secours ne sont pris en compte que pour la délivrance de l' AFPS.

7. ATTRIBUTION DU BREVET DE LA PRÉPARATION MILITAIRE TERRE A OPTION.

Le brevet de la PM terre à option montagne ou commando est délivré, par le chef de corps de la formation organisatrice, à tous les candidats ayant suivi le stage dans son intégralité.

Les candidats qui ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'épreuve de secourisme se voient également remettre l' AFPS.

8. COMPTE RENDU DE FIN DE STAGE.

Conformément au point 2.4. de l'instruction de 1^{re} référence, les RT adressent périodiquement au commandement de la formation de l'armée de terre (CoFAT) et à la DPMAT, avec copie à l'établissement du service national territorialement compétent, les comptes rendus de bilan et la synthèse des activités des sessions de PM terre à option montagne ou commando organisées sur leur territoire.

Le général de corps d'armée, commandant de la formation de l'armée de terre,

Pierre GARRIGOU-GRANDCHAMP.

Bulletin officiel des armées	
------------------------------	--

ANNEXE I.

DESCRIPTIF DES PREPARATIONS MILITAIRES TERRE À OPTION MONTAGNE ET COMMANDO.

Type de la préparation militaire. Durée.		Mode.	Localisation.
Préparation militaire terre à option	Quinze jours d'instruction sur une	Décentralisé.	Organismes ou régiments
montagne ou commando.	ou deux périodes.		désignés par les RT.

Bulletin officiel des armées	
------------------------------	--

ANNEXE II. **VOLUMES HORAIRES PAR DOMAINE.**

Le volume global des préparations militaires terre à option montagne ou commando est de 120 heures réparties sur quinze jours.

Matière	Volumes	Observations.
Madicio	horaires.	
	PROGRAM	IME TRONC COMMUN.
Evaluation d'aptitude médicale,	6	
accueil.		
Information générale et civique.	7	
Activités à caractère militaire.	38	Les heures de bivouac (nuit) ne sont pas décomptées.
Activités physiques et sportives.	10	
Formation aux premiers secours.	15	Délivrance de l'AFPS aux candidats ayant obtenu une note égale ou
		supérieure à 10 sur 20.
Divers - environnement.	4	
Sous-total.	80	
PROGRA	MME SPECIFI	QUE MONTAGNE OU COMMANDO.
Activités spécifiques montagne ou	40	Les heures de nuit ne sont pas décomptées.
commando.		
Sous-total.	40	
Total général.	120	

Bulletin officiel des armées	_
------------------------------	---

ANNEXE III.

PROGRAMME COMMUN AUX DEUX OPTIONS DE LA PRÉPARATION MILITAIRE TERRE.

Formalités d'accueil.	Evaluation d'aptitude médicale, accueil, perception/réintégration.	6 heures
Information générale et		7 heures
civique.		
	Nécessité d'une défense. Les réserves.	2 heures
	Informations sur les carrières d'active (EVAT, EVSO et OSC)(1) et sur le personnel de	
	la réserve opérationnelle (MDR, SOR et OR)(2).	2 heures
	Les différentes spécialités militaires représentées au sein de l'armée de terre.	3 heures
Activités à caractère		38
militaire.		heures
	Instruction (FAMAS) (délivrance du CATi 1).	8 heures
	Tir.	9 heures
	Instruction militaire fondamentale (IMF): actes réflexes TTA 140.	20 heures
	Bivouac.	ND
	Topographie.	1 heure
Activités physiques et		
sportives.	Footing.	10
	Sports collectifs.	heures
Secourisme.		
	Formation aux premiers secours (AFPS).	15
		heures
Divers - environnement.		4 heures
	Activités de cohésion.	1 heure
1	Présentation matériel/visite salle d'honneur.	1 heure
	Remise des brevets, participation aux couleurs.	2 heures
Total.		80
		heures

⁽¹⁾ EVAT : engagé volontaire de l'armée de terre ; EVSO : engagé volontaire sous-officier ; OSC : officier sous contrat.

⁽²⁾ MDR : militaire du rang ; SOR : sous-officier de réserve ; OR : officier de réserve.

Bulletin officiel des armées	_
------------------------------	---

APPENDICE III.A. **PROGRAMME SPÉCIFIQUE A L'OPTION MONTAGNE**

Jours	8h	9h	10h	11h	12h	14h 15h 16h 17h		18h		
Heure										
1er jour	1er jour Entretien individuel / perception matériel		Info danger montagne	Info pathologies liées au froid		Présentation du matériel technique / initiation rappel et escalade			Info fond de sac	
2e jour	Course d'orientation montagne						Randon	Bivouac		
3e jour	Séance escalade / rappel Via					a ferrata (*)		Bivouac sous tente		
4e jour		Raid aventure (VTT, rafting, nage en eaux vives,) Remise en condition.							Repas cohésion	
5e jour		Réintégration du matériel. Bilans. Départ.								

^(*) Via ferrata: C'est un itinéraire sportif situé dans une paroi rocheuse et équipé avec des éléments spécifiques (câbles, échelles,...) installés à demeure et destinés à faciliter la progression et optimiser la sécurité des personnes qui l'utilisent. C'est une activité à mi-chemin entre la randonnée et l'escalade. Cette activité se pratique avec du matériel particulier (baudrier de via ferrata) et reste strictement encadrée lorsqu'elle est pratiquée en groupe. De nombreuses via ferrata existent dans le massif des Alpes.

Bulletin officiel des armées	
------------------------------	--

APPENDICE III.B. PROGRAMME SPECIFIQUE A L'OPTION COMMANDO

	8h	9h	10h	11h	12h	14h	15h	16h	17h	18h	nuit		
1er jour	Equipements de sécurité : - Le matériel S'équiper.	Piste d'auda	ace d'initiation individuelle(1).			Initiation à la navigation. Franchissement d'une coupure humide avec moyens réglementaires (flotteurs 6 hommes).					Info fond de sac.		
2e jour	Initiation au rappel.			Moyens de franchissement de circonstance(2) (dont tension de yrolienne).		Initiation escalade. Petite école.		Marche d'orientation.		Bivouac en forêt.			
3e jour	Piste collective en groupe(3).	eration raid aventure. ens de franchissement constance		Raid aventure (VTT, franchissements, orientation).				Bivouac.					
4e jour	Raid aventure. Remise en condition.								Repas cohésion.				
5e jour	Réintégration du matériel. Bilans. Départ.												

- (1) Référence TTA 410 sur les parcours d'audace terrestres et aquatiques.
- (2) Référence TTA 412 sur les franchissements de type commando.
- (3) Peut être réalisée sur un parcours d'obstacles normal.

ANNEXE IV. **FICHE D'ÉVALUATION.**

FICHE D'EVALUATION.

N	NOM:	Prénom :								
St	Stage du au									
Préparation militaire terre à option montagne (1) ou commando (1) Corps support :										
1.	ANALYSE DES QUA	ALITES FONCIERES ET I	DU COMP	ORTEME	ENT.					
			REM	SUP	В	PAS	INS	NO		
		Valeur physique								
	Physique	Endurance								
		présentation								
		Volonté								
	Caractère	Force de conviction								
		Esprit d'initiative								
		Vivacité d'esprit								
	Dispositions	Prise d'initiative								
	intellectuelles	Communication								
		Sens de l'organisation								
		Ardeur au travail								
	Comportement	Esprit d'équipe								
		Esprit de discipline								
		Capacité d'adaptation								
	Qualités	Faculté d'adaptation								
	professionnelles	Maîtrise de soi								
	2. MOYENNE DES RESULTATS OBTENUS AUX DIFFERENTES EPREUVES. /20 3. APPRECIATION DE L'EVALUATEUR.									
	ptitude au commandem	ent:								
	ppréciation générale :									
Motivation du candidat en vue d'une carrière militaire.										
Dans l'active. Dans la réserve.										
Intéressé Pas intéressé Sans opinion				Intéress	é Pas	intéressé	Sans	opinion		
Gı	rade, nom, qualité :									
4. CONCLUSION DU CHEF DE STAGE. (Niveau estimé du stagiaire : 1 : très bon ; 2 : bon ; 3 : faible).										
		1 2	2 3							

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile.

ANNEXE V. BREVET DE LA PRÉPARATION MILITAIRE TERRE OPTION MONTAGNE.

MINISTERE DE LA DEFENSE

Commandement de la formation

de l'armée de terre



BREVET DE LA PREPARATION MILITAIRE TERRE OPTION MONTAGNE.

Délivré à M

Brevet n°: (année/n°)

A , le

Bulletin officiel des armées	
------------------------------	--

Bulletin officiel des armées _	
--------------------------------	--

ANNEXE VI. BREVET DE LA PRÉPARATION MILITAIRE TERRE OPTION COMMANDO.

MINISTERE DE LA DEFENSE

Commandement de la formation

de l'armée de terre.



BREVET DE LA PREPARATION MILITAIRE TERRE OPTION COMMANDO.

Délivré à M

Brevet n°: (année/n°)

A , le